

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103625</b>	De <b>M. Rudy Salles</b> ( Union des démocrates et indépendants - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > orthophonistes	<b>Analyse</b> > rémunérations. revendications.
Question publiée au JO le : <b>28/03/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications des orthophonistes. Ces professionnels sollicitent une revalorisation de leur niveau d'études ainsi que de leur qualification et, proportionnellement, un salaire et une autonomie en conséquence (actuellement les salaires sont de niveau bac +2 pour un diplôme de master bac +5). D'autre part, ils s'inquiètent de la disparition des lieux de stage pour les étudiants, qui ont ainsi de plus en plus de mal à se former pour leur futur métier. Il souhaiterait donc connaître les mesures concrètes et rapides que le Gouvernement entend prendre afin de tenir ses engagements envers les orthophonistes.